

I.N.A.M.I.

Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité

Soins de Santé

Circulaire OA n° 2016/279 du 13 octobre 2016

62/1120

63/1101

Instructions comptables et statistiques; médecins; 01-01-2016 et 01-02-2016

Le pseudo-code 101430 relatif à la gestion du dossier médical global pour les patients avec le statut de malade chronique appartenant à la tranche d'âge 45-74 ans dans les maisons médicales est ajouté. Cette prestation est applicable pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} janvier 2016.

Suite au suivi dans les maisons médicales, du patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de l'assurance, le pseudo-code 109594 est ajouté. Cette prestation est applicable pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} février 2016.

Les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

Nouveau pseudo-code nomenclature : 101430

Libellé :

101430 : Augmentation des honoraires pour la gestion du dossier médical global pour les bénéficiaires avec le statut de malade chronique dans la tranche d'âge 45-74 ans dans les maisons médicales: **ouverture** ou **prolongation** du dossier médical global

Intervention AMI : Dépenses – cas – pas de jour

Ticket modérateur : pas de dépense – pas de cas – pas de jour

Date d'application

La modification susmentionnée entre en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} janvier 2016.

Nouveau pseudo-code nomenclature : 109594

Libellé :

109594 : Suivi dans les maisons médicales d'un patient diabétique de type 2 selon le protocole de soins établi par le Comité de de l'assurance

Intervention AMI : Dépenses – cas – pas de jour

Ticket modérateur : pas de dépense – pas de cas – pas de jour

Date d'application

La modification susmentionnée entre en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1^{er} février 2016.

Le Fonctionnaire Dirigeant,

H. De Ridder
Directeur général.

Annexes : nihil